

coup et le cri dont il venait de parler. D'après le son ce coup ne paraissait pas avoir été porté avec le poing. Lorsqu'il se tourna, le prisonnier frapper le défunt, l'autre personne dont il avait parlé, était à un pied de la tête du défunt qui se trouvait sur le côté gauche.

HONORÉ GIGNAC assermenté dépose. Je suis maçon et je réside à St. Roch. Le 11 septembre, je travaillais à une bâtisse en voie de construction, en face de la maison de Lawlor. Je me trouvais sur un échafaud à une hauteur d'environ 5 pieds et j'étais peut-être à 30 pieds plus près de la ville que le dernier témoin. Il y a un passage entre la maison de Robitaille et de Pâquet, et je me trouvais à environ 65 pieds de ce passage de la place où je travaillais. Un de ceux qui travaillait avec moi, me dit qu'une lutte avait lieu, et en se tournant je vis deux hommes se tenant aux cheveux. Ils se tenaient le long du trottoir. Je vis un autre jeune homme qui se trouvait près d'eux frapper le défunt à la tête avec un manche de fouet. Le défunt tomba aussitôt. Les 2 hommes, le prisonnier et celui qui avait donné le coup avec le manche du fouet, se mirent à frapper du pied le défunt à la tête et dans d'autres parties du corps. Je leur criai immédiatement de cesser, et sautant à bas de l'échafaud je courus vers eux. Lorsque j'arrivai près d'eux, il avait fini de frapper le défunt. M. Lawlor arriva alors et pris le prisonnier par le bras. Le défunt se leva alors tenant sa tête à deux mains.